



Images ©2017 Google, Données cartographiques ©2017 Google 100 m

Accès depuis A6 direction PARIS :

Prendre la sortie 10 MENNECEY

Prendre à gauche direction D191

Continuer tout droit jusqu'au rond point de La Poste

Au rond point de La Poste, prendre à droite (1^{ère} sortie)

Descendre jusqu'au prochain rond point et prendre la 3^{ème} sortie puis s'engager sur le Parc

Accès depuis A6 direction LYON :

Prendre la sortie 9 direction VILLABE/EVRY/MENNECEY

Suivre direction Mennecey (hauteur >3,4m)

Traverser Montauger (D153) jusqu'à Mennecey

Au premier rond point prendre à droite

Au deuxième rond point prendre la première sortie ECHARCON/PARC DE VILLEROY

S'engager sur le Parc



LE ROTARY



Club
de Mennecey Val d'Essonne

vous invite lundi 17 avril de 9^h à 17^h

Entrée
Gratuite

*Au profit des
actions humanitaires
du Rotary Club.*



- Buvette
- Exposants
- Baptêmes en sportive ou ancienne
- Expertises véhicules

Informations et inscriptions :

infos@rotary-mennecey.com



RASSEMBLEMENT DE VEHICULES

ANCIENS ET DE PRESTIGE

Rassemblement de Véhicules Anciens et de Prestige

1^{ère} Edition

Lundi 17 Avril 2017

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Caractéristiques du Véhicule			
Marque	Modèle	Année	Police d'assurance

Important : Toutes les voitures doivent être impérativement assurées par leur propriétaire et conformes aux normes de sécurité en vigueur

Merci de renvoyer vos inscriptions avant le 9 Avril 2017 à :

ROTARY CLUB de Mennecey

65 Boulevard Charles de Gaulle

91540 MENNECEY

infos@rotary-mennecey.com

CONVENTION DU RASSEMBLEMENT ET DES BAPTEMES

DU LUNDI 17 AVRIL 2017

1. Véhicules autorisés à participer

Tous les véhicules supérieurs à 30 ans d'âge sont acceptés ainsi que les véhicules de prestige (cabriolets, coupés, sportives, etc.)

2. Baptême

Les participants acceptent de véhiculer des visiteurs afin de réaliser des baptêmes (circuits de 5 kilomètres). Les baptêmes sont réalisés à titre gracieux par les participants. Ils sont sans aucun classement de quelque nature que ce soit. Ils se déroulent sur le réseau routier et ne peuvent être assimilés à une épreuve sportive.

Le parcours proposé par l'organisation devra être respecté par les participants..

3. Respect du code de la route

Les participants s'engagent à respecter le code de la route. Les infractions qu'ils auront pu commettre ne pourront être supportées par le Rotary Club de Mennecey, et devront être assumées par les contrevenants ainsi que leur conséquence judiciaire.

4. Contrôle des pièces administratives

Les conducteurs seront en possession et en mesure de présenter les documents ci-dessous énoncés :

N° de permis de conduire

Carte grise du véhicule participant avec numéro d'immatriculation

Certificat d'assurance (carte verte)

5. Vérification des véhicules à effectuer par les conducteurs

Les véhicules seront conformes à une utilisation en toute sécurité et les points suivants auront été contrôlés par les conducteurs avant le départ : pneumatiques, freins, éclairage, essuie glaces, dispositifs individuels de sécurité (gilets aunes, triangle)

6. Assurance

Les propriétaires et conducteurs des véhicules restent responsables des accidents qu'ils pourraient occasionner vis-à-vis des tiers participants ou extérieurs à la manifestation. Ils renoncent à engager la responsabilité du Rotary Club de Mennecey à quelque titre que ce soit durant la durée de la manifestation.

7. Application du règlement

Du fait de son engagement, le participant s'engage à respecter les articles de la présente convention et accepte de se conformer à toutes décisions prises par les organisateurs.

NOM, Prénom :

Véhicule et n° d'immatriculation :

Lu et approuvé, signature obligatoire